

Douanes : le bureau d'Ajaccio menacé de fermeture

La crainte exprimée par les syndicalistes CGT trouve son origine dans le transfert des missions fiscales douanières programmé par le gouvernement. D'ici 6 mois, 1^{er} janvier 2022, le processus engagé pourrait conduire à une réduction de moitié des effectifs présents sur le site

Il y a quelques jours, le 15 juin, les agents des douanes qui exercent au sein du bureau d'Ajaccio avaient cessé le travail et étaient descendus dans la rue, agitant banderoles et drapeaux. Ils avaient répondu à l'appel national lancé par la CGT, la FSU, FA-FP et Solidaires. Tous ensemble, le temps d'une journée d'action, « pour la préservation de nos statuts et de nos services publics ! ».

Sauf que parmi les douaniers qui étaient au rendez-vous samedi, la colère observée était sans doute plus forte que la moyenne. Ce sont les évolutions législatives en cours et la conjoncture qui pourrait bien en résulter qui ont accru le malaise. « A la faveur de cette mobilisation nationale, nous avons tenu à dénoncer le transfert programmé des missions fiscales douanières et leurs incidences pour nos personnels et au plan de la région », résume Marielle Chevalier-Franchi, secrétaire régionale du syndicat national des agents des douanes - Snad - CGT.

L'avenir, tout tracé par la réforme selon la représentante syndicale mènera, à très brève échéance, à un service dévitali-

bureau des douanes de la Corse-du-Sud verra ses effectifs réduits de moitié dès le 1^{er} janvier 2022, ce qui empêchera de remplir correctement ses missions douanières. Nous gérons, par exemple, les 216 débits de tabac de Corse, les taxes sur les espaces maritimes protégés des Lavezzi au Cap, les droits de ports, les secours financiers, le dédouanement de Corse-du-Sud. Et dorénavant, nous fonctionnons à flux tendu », énumère-t-elle.

Le scénario à l'œuvre aboutit à une quasi-certitude. « Il s'agit selon nous d'une première étape avant la disparition pure et simple du bureau, une décision qui est du ressort exclusif de la direction générale des douanes », commente-t-elle.

Des situations humaines

L'hypothèse syndicale fait, en plus, référence à des précédents. Le périmètre de la douane dans l'île s'est rétréci ces derniers temps. Le processus est scandé par « la fermeture des bureaux de douane de Porto-Vecchio, Propriano, Cahiri, Aleria, Macinaggio, par la disparition de la recette régionale de Bastia et de la brigade



Le bureau d'Ajaccio est aussi le dernier de la Corse-du-Sud.

En un peu moins de vingt ans, la douane de Corse a été vidée de ses agents », constate-t-elle avec amertume. Aux dires de la syndicaliste, le processus enclenché entre en contradiction avec la réalité locale et au-delà internationale. A cet égard, elle fait porter l'accent sur « une circulation des marchan-

dises et des personnes qui ne cesse de s'intensifier, sur la protection de l'espace maritime autour de l'île qui est un enjeu majeur, sur le nombre de touches portuaires en constante augmentation avec le continent et la Sardaigne ». Le décor posé comporte d'autres motifs, comme « la multiplication des trafics en tous genres », « la néces-

sité de ramener le service public au plus près de la population ». Au-delà de ces considérations, il y a des situations humaines sensibles. « Les personnels ne pourront pas être reclassés en douane dans l'île. Soit, s'il y a des postes à pourvoir, ils rejoindront la direction générale des finances publiques, soit ils devront partir sur le continent,

dans des conditions qu'ils ignorent pour le moment », estime Marielle Chevalier-Franchi. Les premiers visés par le remaniement seront les agents en charge de la gestion du droit annuel de francisation et de navigation - DAFN - autrement dit, la taxe dont s'acquittent les propriétaires de navires à moteur de plus de 7 mètres et qui représente aux dires de la représentante syndicale, un revenu de 5 millions d'euros par an pour la collectivité de Corse. Une rentrée d'argent dont le devenir est incertain. « A six mois du transfert, rien n'est en plus prévu pour recouper le DAFN au taux corse, c'est-à-dire en tenant compte de l'abattement de 30 % », constate-t-on.

Le Snad CGT a déjà saisi les parlementaires insulaires sur le sujet, ainsi que la collectivité de Corse. Au plan national, l'organisation syndicale a fait appel au Conseil d'État.

Dans l'île, les douaniers n'excluent pas l'idée de mener des actions de blocage pour faire entendre leurs voix et exprimer leur désespoir. Dans le même temps, ils se disent opposés à l'idée de « nuire à l'activité économique déjà très affaiblie par la crise sanitaire ». A suivre.

VÉRONIQUE EMMANUELLI